

C - 7

- Q. Sur quoi vous êtes-vous basé pour faire ces constatations ?
- R. Pour faire ces constatations, je me suis basé sur la 375, monsieur.

- INTERROGE CONTRADICTIONNEMENT PAR
L'OFFICIER DEFENSEUR : -

- Q. C.Q.M.S. Gaulin, "one rubber Black", ce sont des claques, ça ?
- R. Oui, monsieur.
- Q. Est-ce qu'il a été émis une paire de claques à l'accusé ?
- R. Dans la 800, il avait signé pour une paire de claques sur la feuille 800.
- Q. Etes-vous sûr de ça ?
- R. Oui, j'en fais la déclaration. J'ai fait l'inspection des articles qui manquaient sur la 800.
- Q. Est-ce qu'il se fait une émission de claques, ici ?
- R. Ici, non, mais dans d'autres camps. Ici, on lui enlève les claques et on lui donne des "overshoes".
- Q. C'est vous-même qui avez fait l'inspection ?
- R. Je ne pourrais vous dire au juste. Je pourrais voir ça sur la feuille de "kit inspection".
- Q. Vous ne l'avez pas cette feuille ?
- R. Je l'ai dans mon magasin, monsieur.
- Q. Je voudrais la voir. Voulez-vous aller la chercher ?
- R. Oui, monsieur. (Le témoin va chercher sa feuille, et déclare:
C'est moi-même qui ai fait l'inspection.
- Q. Qu'est-ce qu'il y a au sujet des claques ?
- R. La feuille de "kit inspection", on prend cette